

RÉSEAU

+ PRATIQUE + LOIN

7 lignes urbaines

PARCOURS OPTIMISÉS

25

communes

DESSERVIES EN TAD

3



www.grandgueretmobilite.fr



+ de transports pour tous!

ORGANISÉS AUTOUR DE 4 GRANDS SERVICES:

- 7 lignes régulières URBAINES
- 4 secteurs desservis par des navettes sur le Grand Guéret en Transport à la demande **Tad** OUVERT À TOUS
- Des services **SCOLAIRES**
- ▶ Un espace dédié à vos déplacements:

L'ESPACE MOBILITÉ

... le réseau de transports publics de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret dessert les 25 communes du territoire.





4/7 Les lignes
URBAINES

Navettes du **Grand Guéret** EN TRANSPORT À LA DEMANDE

Comment fonctionnent les navettes du Grand Guéret en Tad?

Comment réserver?

Les lignes INTERURBAINES 15/ Les services SCOLAIRES

Bien voyager sur agglo'Bus

L'accessibilité POUR TOUS

18/19 LES TITRES
DE TRANSPORT

- ▶ tickets individuels
- > abonnements mensuels
- abonnements annuels

Les lignes URBAINES





aggl Bus compte 7 lignes urbaines desservant Guéret.

Elles fonctionnent toute l'année, y compris pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi entre 7h et 19h et le samedi de 7h 30 à 12h 45, sauf les jours fériés.

La fréquence des 7 lignes est plus élevée sur les horaires de début et fin de journée. Sur les parcours, elles sont en correspondance avec certaines lignes régulières régionales Nouvelle-Aquitaine ou (La parier, les navettes Tad, et calées avec les horaires des établissements scolaires.

La ligne (a) est la boucle qui dessert, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, la ville dans sa partie sud. Elle part de la Gare SNCF, dessert Brésard, Carnot, Anna Quinquaud, Charles de Gaulle. Son parcours s'effectue en 19 minutes.

La ligne (2) est la boucle qui dessert, dans le sens des aiguilles d'une montre, la ville dans sa partie sud. Elle part de la Gare SNCF et passe aux arrêts Fayolle, Hôtel de Ville, Montplaisir, Anna Quinquaud, Bourdan. Son parcours s'effectue en 20 minutes.

La ligne B est la boucle qui dessert la ville dans sa partie nord. Elle passe par le collège Nadaud, l'avenue du Berry en partant de la Gare SNCF. Son parcours s'effectue en 14 minutes.

La ligne reprend la boucle de la ligne et dessert le parc d'activités. Son parcours s'effectue en 20 minutes.





La ligne est la boucle qui dessert la ville dans sa partie nord-ouest. Elle circule entre la Gare SNCF, Courtille, Beauregard et l'école Prévert. Son parcours s'effectue en 17 minutes.

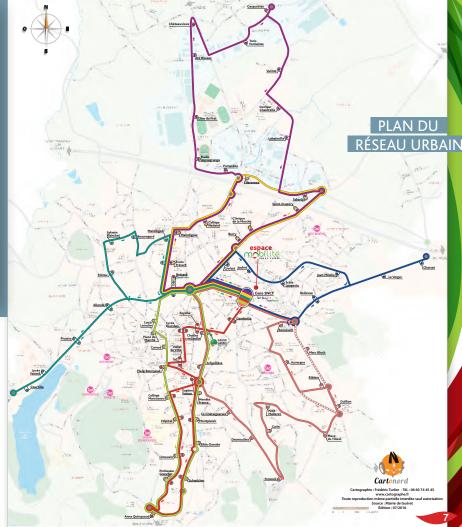
La ligne D est la boucle qui dessert la ville dans sa partie sud-est. Elle part de la Gare SNCF en direction des quartiers de Pommeil et de Ribière pour prendre l'avenue d'Auvergne et Alexandre Guillon à certains horaires. Son parcours s'effectue en 19 minutes.

La ligne (2) est la boucle qui dessert la ville dans sa partie nord-est. Elle relie la Gare SNCF de Guéret au quartier de Jouhet et revient par Charsat. Son parcours s'effectue en 14 minutes.

5







Navettes du GRAND GUÉRET EN TRANSPORT À LA DEMANDE







aggl OBUS

propose différentes navettes pour desservir le Grand Guéret. Elles se font en Transport à la demande (Tad), fonctionnant sur réservation préalable, et elles sont ouvertes à tous. Elles complètent le réseau des lignes urbaines et répondent aux besoins du quotidien: aller faire ses courses, se rendre chez le médecin, faire ses démarches administratives...

LES NAVETTES PERMETTENT AUX HABITANTS DES COMMUNES RURALES DE:

- Rejoindre directement Guéret (Gare SNCF ou Hôtel de Ville) depuis l'un des 4 secteurs du Grand Guéret (navettes Guéret). Elles fonctionnent du lundi au samedi midi.
- Relier Guéret aux EHPAD*, établissements de santé et pôles de services situés sur les communes rurales (navettes EHPAD/santé). Elles fonctionnent du lundi au samedi midi.
- Accéder, à l'intérieur de chaque secteur, aux pôles de services ou de santé* (navettes proximité). Elles fonctionnent du lundi au samedi midi.
- *Pôles de services
 Mairie, commerces, restaurants...

*EHPAD / Établissements de santé Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (Maisons de retraite), Centres Hospitaliers

2 NOUVEAUX
ARRÊTS
À GUÉRET
Braconne
Petit Bénéfice

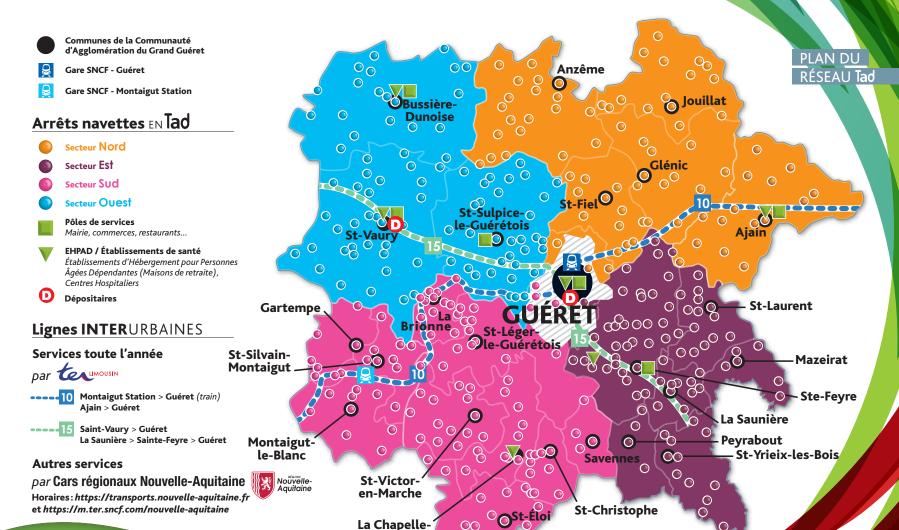
Secteur NORD Ajain, Anzême, Glénic, Guéret (Changon, Châteauvieux et Petit Bénéfice), Jouillat et Saint-Fiel.

Secteur EST Guéret (Braconne), Mazeirat, Peyrabout, Saint-Laurent, Sainte-Feyre, La Saunière et Saint-Yrieix-les-Bois.

Secteur SUD La Brionne, La Chapelle-Taillefert, Gartempe, Guéret (Champegaud, Chemin des Amoureux, Faulette, Le Peuronceau et Rochefort), Montaigut-le-Blanc, Saint-Christophe, Saint-Éloi, Saint-Léger-le-Guérétois, Saint-Silvain-Montaigut, Saint-Victor-en-Marche et Savennes.

Secteur OUEST

Bussière-Dunoise, Saint-Sulpice-le-Guérétois et Saint-Vaury.



Taillefert

10



Comment cela fonctionne?

Les navettes du Grand Guéret sont assurées par un service «Transport à la demande» (Tad), QUI FONCTIONNE UNIQUE-MENT SUR RÉSERVATION. IL EST OUVERT À TOUS. COMME LES LIGNES URBAINES, IL S'EFFECTUE SELON DES HORAIRES ET POINTS D'ARRÊT DÉFINIS. ET EST PROPOSÉ AUX MÊMES TARIFS. MAIS LE PASSAGE DE LA NAVETTE N'EST DÉCLENCHÉ QUE SI ELLE A ÉTÉ RÉSERVÉE.

- Les itinéraires des navettes sont fixés chaque jour en fonction des réservations et calculés pour garantir l'horaire d'arrivée.
- Elles fonctionnent du lundi au samedi midi, toute l'année, sauf les jours fériés.

RÉSERVATION TAD Tél.: 05 55 51 91 91 espace mobilité

À NOTER!

Toute annulation doit être notifiée au plus tard la veille avant 16 h sous peine de pénalité*.

Voir règlement d'exploitation en vigueur disponible sur le site Internet, dans les véhicules et à l'espace Mobilité.

Comment RÉSERVER

Seules les personnes âgées de plus de 75 ans,

les personnes en fauteuil roulant

ou les personnes en situation de handicap

disposant d'une carte d'invalidité à 80 % peuvent

être prises en charge et déposées à leur domicile.

POUR POUVOIR RÉSERVER, LA PERSONNE INTÉRESSÉE DOIT ÊTRE INSCRITE AU SERVICE. Cela peut se faire lors de son 1er appel en indiquant: nom, prénom, adresse, téléphone fixe et portable, date de naissance et numéro de son éventuelle carte d'invalidité (les données transmises sont confidentielles).



La personne souhaitant utiliser le Tad doit le réserver en téléphonant à l'avance, au minimum la veille de son trajet avant 16 h et au maximum 15 jours avant.

ELLE INDIQUE: l'arrêt de prise en charge,

- ▶ la destination.
- ▶ le jour et l'horaire choisis pour l'aller et le retour.

Pensez à réserver le vendredi pour le lundi.



L'opérateur informe la personne de l'heure à laquelle elle sera prise en charge. En fonction des autres réservations, l'horaire sera confirmé par téléphone, SMS ou mail la veille du trajet.



La personne se rend à l'arrêt au moins 5 minutes avant l'horaire indiqué pour être prise en charge par la navette.



La personne doit **présenter au conducteur un titre de** transport valide ou en acheter un à bord du véhicule.

Les lignes INTERURBAINES

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est desservi par des lignes interurbaines assurées par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.

Pour y accéder, veuillez consulter le site: https://transports.nouvelle-aquitaine.fr



Ces services viennent compléter l'offre du réseau agglo'Bus pour des liaisons entre communes.



En ce qui concerne les informations du réseau TER Nouvelle Aquitaine veuillez consulter le site: https://m.ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine

Les services Scolaires

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est aussi responsable du transport scolaire sur son territoire.



Sur la ville de Guéret:

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret assure le transport scolaire pour les élèves du primaire (écoles maternelles et élémentaires) domiciliés et scolarisés sur Guéret. Le lieu de prise en charge et de dépose se situe dans le bassin scolaire et obligatoirement à plus de 1000 m de l'école. Pour les collégiens et lycéens guérétois, les horaires des 7 lignes urbaines ont été adaptés aux entrées et sorties des cours.



Dans les communes rurales:

La Communauté d'Agglomération assure le transport scolaire dans les 24 communes rurales du Grand Guéret pour les élèves du primaire, les collégiens et lycéens.

+ d'infos auprès du service transport scolaire au 05 55 51 91 91

La carte de transport scolaire est valable sur toutes les lignes (et sur les navettes Grand Guéret **Tad** hors période scolaire).

Bien aggl BUS voyager sur GRAND GUÉRET Mobilité

AVANT DE MONTER DANS LE BUS



Présentez-vous à l'arrêt quelques minutes avant l'horaire indiqué,

les temps de passage pouvant varier selon les conditions de circulation.

Pensez à préparer votre monnaie (faire l'appoint) ou votre titre de transport.



Faites signe au conducteur.



- La montée se fait par l'avant sur les bus urbains et par la porte latérale sur les véhicules **Tad**.
- Vous devez oblitérer votre titre de transport si vous avez un ticket solo, duo ou décimo.
- Si vous n'avez pas de titre de transport, achetez-en un auprès du conducteur.
- ▶Vous devez présenter au conducteur votre titre de transport si vous possédez un abonnement (Mobilité, Liberté ou Jeune) ou si vous avez une carte scolaire.

À BORD,

MERCI DE RESPECTER LA TRANQUILLITÉ DES AUTRES PASSAGERS et de ne pas gêner la conduite des véhicules.

▶Pour signaler au conducteur que vous souhaitez descendre à l'arrêt suivant, appuyez sur l'un des boutons de demande d'arrêt.



Pour + d'infos :

Consultez le règlement d'exploitation en vigueur dans tous les véhicules, sur le site Internet ou à l'espace Mobilité.

L'accessibilité POUR TOUS



Tous les véhicules des lignes agglo'Bus URBAINES ET Tad sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.



Les titres de **TRANSPORT**

aggl O'Bus GRAND GUÉRET Mobilité

> Mêmes tarifs pour toutes les lignes du réseau: lignes urbaines, navettes du Grand Guéret en Transport à la demande.

Titres agglo'Bus (individuels et abonnements) aussi valables sur les lignes régionales Nouvelle-Aquitaine ou TER Limousin pour un déplacement à l'intérieur du territoire du Grand Guéret.

Titres utilisables en correspondance par exemple: navette du Grand Guéret (Tad) pour rejoindre Guéret puis une ligne urbaine pour se déplacer dans le centre-ville.

les tickets **INDIVIDUELS**

Vendus à bord des véhicules, à l'espace Mobilité et chez les dépositaires:



Ticket SOLO = 1€* Carnet de 2 tickets DUO = 1,50€* (2 allers simples)

Vendus UNIOUEMENT à l'espace Mobilité et chez les dépositaires:



Carnet de 10 tickets DÉCIMO = 7€*

*Un ticket (solo, duo ou décimo) autorise les correspondances dans l'heure après la première oblitération.

Dépositaires: espace Mobilité et Office de Tourisme à Guéret, Alimentation Dauzet à Saint-Vaury.



les abonnements **MENSUELS**

vendus à l'espace Mobilité ou chez votre dépositaire

Pour l'abonnement mensuel, il faut:

un PASS permettant d'identifier l'usager + un abonnement correspondant pour voyager à volonté du 1er au dernier jour du mois inscrit.



PASS Jeune pour les moins de 25 ans et les étudiants 10€/mois



PASS Mobilité pour tous les autres usagers 20€/mois

PASS Liberté

pour les ayants droit CMU-C, RSA, minima sociaux

7€/mois

OU ANNUELS

vendus à l'espace Mobilité uniquement Un seul PASS pour voyager à volonté, 1 an à partir de la date d'achat.



100€/an

70€/an



200€/an



50 % de votre abonnement peut être pris en charge par votre employeur.





+ d'infos, tarifs et réservations Tad:

Tél.: 05 55 51 91 91 - Place de la Gare à GUÉRET www.grandgueretmobilite.fr

